

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

U **1^{ère} campagne : mai-juillet 2020**

Une notice d'information figure en page 3 du dossier

Cadre réservé à l'établissement :

INE :

Date de dépôt du dossier dans l'établissement :
.....

Cadre réservé au rectorat

Nombre d'enfants	ENF	RESSOURCES

NOM :

PRENOM :

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DE LA FAMILLE

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom :

Ses prénoms :

Sa date de naissance :

Vous - même

Vous êtes : le père OU la mère OU le tuteur de l'enfant

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'épouse) et prénom :

Votre adresse:

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Profession :

Situation de famille : célibataire marié(e) pacsé(e) concubinage

séparé(e) divorcé(e) veuf (ve)

Votre conjoint(e) (mari/épouse, concubin(e), pacsé(e))

Est-il : le père ou la mère de l'enfant ou autre situation

Son nom (suivi éventuellement du nom d'épouse) et prénom :

Son adresse (si elle est différente de la vôtre) :
.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Profession :

2 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SCOLARITE

Etablissement fréquenté au moment de la demande de bourse (année scolaire 2019/2020)

Nom de l'établissement :

Commune :

Classe actuelle de l'élève :

3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE FOYER

Les enfants à votre charge

Merci de remplir ce tableau en y indiquant :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez une bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	Nom et prénom du père de l'enfant	Nom et prénom de la mère de l'enfant

4 – ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation).

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) légal(e) de l'enfant

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

5 – PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Dans tous les cas, vous devez fournir :

- si vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne : la photocopie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 (copie complète de toutes les pages)
- si vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite de revenus : la photocopie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019 (copie complète de toutes les pages)
- une attestation de paiement de la CAF récente (datant de moins de 3 mois) indiquant les personnes à charge de votre foyer

Selon votre situation	Pièces à fournir
Si vous vivez en concubinage	Copie complète de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 ou de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019 de votre concubin(e)
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) <u>depuis le 1^{er} janvier 2020</u>	Copie complète du jugement (toutes les pages) indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée. Si vous êtes séparé(e) sans avoir été marié(e), copie du jugement mentionné ci-dessus ou copie du livret de famille et justificatif récent de domicile de l'autre parent.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur l'avis de situation déclarative ou la déclaration automatique ou tacite de revenus 2019	Justificatif de changement de résidence de l'enfant
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille

NOTICE D'INFORMATION DESTINEE AUX FAMILLES

- Le dossier de demande de bourse de lycée qui vous a été remis doit être rempli lisiblement. Vous veillerez à cocher les cases correspondant à votre situation **et à remplir obligatoirement un numéro de téléphone et/ou une adresse e-mail**. Merci de ne rien inscrire dans les parties grisées.
- **Le dossier peut être rempli dès maintenant, quelle que soit l'orientation envisagée actuellement par votre enfant pour l'année scolaire 2020-2021** (2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, 1^{ère} ou terminale générale/technologique/professionnelle, 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAP, mention complémentaire, établissement public ou privé, CFA...). La liste des pièces à fournir figure ci-dessus ; cette liste n'est pas exhaustive. Le service des bourses du rectorat pourra être amené, par téléphone, par mail ou, à défaut, par courrier postal, à vous demander des pièces complémentaires.
- **Le dossier doit être remis au secrétariat de l'établissement où est scolarisé votre enfant pour le 19 juin 2020, afin de vous permettre d'avoir une réponse à votre demande avant les vacances scolaires d'été.**
- **IMPORTANT** : les dossiers remis après le 19 juin seront également traités, mais le délai de réponse pourra être plus long. A la rentrée de septembre 2020, les élèves n'ayant pas fait de demande en mai-juin pourront en faire une au lycée où ils seront scolarisés. De nouvelles consignes seront transmises par les lycées à la rentrée.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 (si vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne) ou la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019 (si vous avez une déclaration de revenus en version papier)
- 2) Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge apparaissant sur le document mentionné en 1)

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 606 €	20 036 €	22 897 €	26 476 €	30 054 €	34 349 €	38 642 €	42 935 €

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

.....

Date :

Signature du chef d'établissement et timbre de l'établissement :